

Demander une autorisation

Les seules activités permises en zone agricole sont l'agriculture et les activités agricoles, sauf exception pour certaines utilisations permises par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (la Loi).
Si vous souhaitez pratiquer une autre activité, **vous devez déposer une demande d'autorisation à la Commission.**

LE DEMANDEUR

1

Avant de remplir le formulaire, le demandeur doit faire quelques vérifications au préalable :

- ✓ Valider la conformité du projet à la réglementation municipale
- ✓ Vérifier l'existence d'une demande à portée collective
- ✓ Faire d'abord reconnaître ses droits

2

Le demandeur doit bien préparer sa demande :

- ✓ Définir la nature de l'autorisation requise
- ✓ Décrire le projet de façon concise
- ✓ Faire valoir des particularités régionales

3

Le demandeur est prêt à remplir le **Formulaire de demande d'autorisation** en ligne et à fournir les documents requis, soit le titre de propriété et le plan de localisation. D'autres documents pourraient être nécessaire selon la nature de la demande. Le paiement des frais applicables peut être effectué via l'**Espace client**.

LA MUNICIPALITÉ

4

Une fois le formulaire rempli par le demandeur ou son mandataire, la municipalité reçoit une notification via son **Espace partenaire** pour évaluer la conformité du projet à la réglementation municipale. Elle transmet ces renseignements à la Commission. Dans le cas d'un formulaire papier, la municipalité doit remplir les sections 5 à 7 et s'assurer d'apposer sa signature.

5

Le conseil municipal formule une recommandation adéquatement motivée en tenant compte de l'ensemble des critères de décision prévus à la Loi à l'égard du lot, du milieu, des activités agricoles, des espaces alternatifs, etc. La municipalité dispose de 45 jours pour formuler sa recommandation à la Commission.

LA COMMISSION

6

La Commission entreprend ensuite les différentes étapes du traitement du dossier.

Ouverture
du dossier
Validation
documents

Analyse

Orientation
préliminaire

Observations
écrites ou
rencontre
(facultatif)

Décision

Information importante

pour le demandeur

L'ESPACE CLIENT

Avant de débiter, vous devez créer votre espace en ligne sur le site web de la CPTAQ, soit l'**Espace client**. Cet outil numérique personnalisé vous permet de remplir votre formulaire en ligne, de payer en ligne, de déposer des documents et de voir en temps réel l'évolution de votre dossier.

La création de votre **Espace client** ne prend que quelques minutes :

- 1) Rendez-vous au www.cptaq.gouv.qc.ca
- 2) Cliquez sur le bouton **Espace en ligne** dans le menu du haut, à droite
- 3) Choisissez l'**Espace client**, puis **Se connecter**
- 4) Suivez les étapes

VÉRIFICATIONS PRÉALABLES

Avant d'entreprendre votre démarche et de payer les frais d'une demande d'autorisation, consultez votre municipalité pour vous assurer que votre projet est **conforme au règlement de zonage municipal** et, s'il y a lieu, aux mesures de contrôle intérimaire. Si la municipalité indique à la Commission que votre projet n'est pas conforme à sa réglementation, votre demande sera jugée irrecevable et votre dossier sera fermé.

Si votre demande vise l'implantation d'une résidence en zone agricole, vous devez vérifier au préalable l'existence d'une décision suivant une **demande à portée collective** qui touche votre territoire. Si l'emplacement prévu pour la nouvelle résidence se situe à l'intérieur d'une zone autorisée, votre demande pourrait s'avérer inutile. Consultez notre application cartographique Déméter ou informez-vous auprès de la municipalité concernée.

Si votre demande porte sur l'ajout, la conversion ou l'agrandissement d'un usage sur lequel des droits acquis pourraient exister, vous devez faire une **déclaration d'exercice de votre droit** au préalable.

PRÉPARER SA DEMANDE

Assurez-vous de **bien définir la nature de l'autorisation requise** en effectuant le ou les choix appropriés au formulaire.

Assurez-vous de **décrire votre projet de façon concise** dans l'espace prévu au formulaire et de fournir tous les renseignements, faits et observations qui appuient votre demande.

Faites valoir les **particularités régionales**. Le contexte régional peut amener la Commission à accorder un poids relatif différencié parmi les motifs qui justifient sa décision.

DOCUMENTS REQUIS

Documents **obligatoires** : titre de propriété et plan de localisation

Documents **supplémentaires** : selon la nature de la demande – consultez le site de la Commission.

Pour connaître tous les documents que vous devrez transmettre avec votre déclaration, consultez le site de la CPTAQ, dans la section Droits et droits acquis.

Note : Les contenus du site de la Commission ont été produits dans le but de faciliter la compréhension des lois et règlements sous sa responsabilité. Les [textes officiels](#) ont valeur légale et ont préséance en tout temps.